
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 2 juillet 2020 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

Cette séance ordinaire a été tenue à huis-clos par vidéo-conférence, le tout en conformité avec l'Arrêté ministériel 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid -19.

PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :

Mme Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et chef de division – Soutien administratif
Mme Mélanie Diné, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint – Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe – Qualité de vie

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 19 H 01 ET SE TERMINE À 19 H 39.

CA20 16 0187

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2020, À 19 H

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2020, 19 h, tel que proposé en retirant le dossier inscrit au point 30.07.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 41 ET SE TERMINE 20 H 42.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
AUDREY ROBINSON	<p>(Note du Secrétariat : les photos jointes à ce courriel sont disponibles pour les membres du conseil dans le conseil virtuel.)</p> <p>Voici ma question (+ info) pour la prochaine réunion du conseil:</p> <p>Outremont est connu et apprécié pour ses parcs et sa verdure, mais au cours des dernières années, je les ai trouvés de plus en plus négligés, en particulier le parc Beaubien et le parc Outremont. Je comprends que la pandémie a peut-être retardé les procédures d'entretien standard et que le nombre de personnes dans les parcs s'est multiplié, mais je parle d'un déclin progressif. Les parcs sont-ils gérés par Outremont ou la ville de Montréal? Où peut-on trouver des informations sur la répartition générale des responsabilités pour Outremont et Montréal?</p> <p>+ INFO <u>Parc Beaubien</u></p> <p>The Pond: The pond should be drained and cleaned out much sooner than June 8th; it had algae blooms, smelled and looked horrible, but that didn't stop children from jumping in and putting their heads under water during the first heatwave. Also, a mother duck with nine newborn ducklings were forced out because of this late draining and cleaning, and by the time they arrived to Parc St. Viateur, there were only seven ducklings left. The pond wasn't even cleaned out properly, there is still a lot of debris, the same old plastic toys that were visible before the cleaning are still in there. Finally, it was not filled up with enough water, so the fabric lining and pipes are very visible. It also looks like someone recently brought stones from one of the walls into the pond in the photo below.</p> <p>Broken Glass: After calling 311 multiple times in early June to report broken bottles littering the park, nothing was done for over a week. I watched barefoot children tip-toeing around some glass covering a path, and then spent an hour picking up glass in various areas. The next day, I asked a park worker, who showed up to clean the pond out, why no one was taking care of the parks properly. He responded that 8 workers used to take care of all the parks in Montreal and due to budget cuts, there are now only 4. He also told me a park guardian would start the following day, but I am still finding glass, litter, and destruction.</p> <p>The Fountain/ more glass: The week before the fountain was filled (mid-June), at the same time as I was picking up broken glass, I noticed two bottles had been smashed in the fountain. I assumed the fountain would be cleaned before it was filled. The following week, when the fountain was being filled, I allowed my daughter to enjoy the water alongside a few other children. A few minutes later, she picked up a large piece of a green glass bottle— so I proceeded to pick up what I could find and removed handfuls of broken glass.</p> <p>Rock wall behind fountain: Over the last year, I noticed stones from the stone wall had been removed, and it has increased dramatically. The stones can be found laying by the wall, under the trees behind the</p>

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
	<p>fountain, and at the Joseph Beaubien monument. Even the concrete blocks that form a platform under the monument are being moved around. Also, the large stones that form a platform around the old storage shack are being moved and piled up, etc.</p> <p>Picnic Tables: It seems teenagers decided to rearrange the metal picnic tables at the bottom of the hill, one was brought up to the top of the hill. These tables were never put back and this signals an acceptance of this behavior. Of the two that were left below, one is broken. All these visible signs of neglect, only encourage more of the same.</p> <p>Splash Pad: The water pressure is too high this year. The water has been spraying onto benches (damaging them) and spilling out of the park and forming large puddles on the path around it. There is also a problem that dates back to the first time it was installed (three years ago?), one of the tall jets of water consistently pours onto one of the benches, so the bench will be gradually destroyed.</p> <p>Metal barrier: Where the bottom of the hill meets the wall around the pond path, there are metal barriers that have toppled over and look abandoned. Perhaps these were there for sledding? I have watched children climb the wall, then try to climb over these heavy and precarious barriers.</p> <p>Grass/ Soil: The grass isn't growing in many areas. The other years, there was some effort to seed the bare patches in the spring. The soil has become a fine dust, which is very reminiscent of what happened at JFK. From the small bit of research I did, someone should be nourishing the soil and planting grass seeds in autumn.</p>
MAX KAPLUN	<p>It is very challenging to learn about what is going on in our borough. The site: https://montreal.ca/outremont is sparse, rarely updated, and clunky.</p> <p>I know many people without a Facebook account (for privacy and well-being) and without an account, information is limited.</p> <p>Town of Mont Royal and Westmount have clear and easy to navigate websites for their areas.</p> <p>I understand that Outremont merged with Montreal years ago, but I believe information about what is happening in our neighborhood should be much more accessible.</p> <p>Some cities have email and text notifications for borough information.</p> <p>Most of my neighbors don't even know about the council meetings and that is the only place I have been able to learn about what is happening here.</p> <p>Are there any plans to establish a central website? There should be a centralized up-to-date source of information for the borough that doesn't rely on a social network.</p>
ANOUK DANSEREAU	<p>(Note du Secrétariat : les photos jointes à ce courriel sont disponibles pour les membres du conseil dans le conseil virtuel.)</p> <p>Je vous écris aujourd'hui pour vous demander simplement pourquoi vous n'exigez pas aux fonctionnaires de restaurer les lampadaires plutôt que de les dénaturer comme en fait foi les photos ci-jointes de l'avenue Hutchison.</p>

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
	<p>Les lampadaires de l'arrondissement sont la signature, l'âme du quartier, par leur allure ancienne. Les lampadaires actuels ressemblent à ceux installés à la création de la ville à la fin du XIXe siècle.</p> <p>Vous allez me dire que vous n'avez pas l'expertise au sein de votre administration pour les réparer. Cette expertise se trouve. Il y a beaucoup d'artisans qui œuvrent à perpétuer le patrimoine urbain et de campagne, aux quatre coins du Québec. Vous allez me dire, l'entreprise qui a fabriqué ces lampadaires n'en fabrique plus. Bien la technologie existe pour scanner les pièces avec ce que l'on appelle un Lazer 3D portable. À partir de cela, tout est possible.</p> <p>Sachez que le Lazer 3D a été inventé et amélioré au cours des années, ici au Québec. Une des entreprises qui l'a inventé est Créaform. Je tiens à vous dire que je n'ai aucun intérêt dans cette entreprise. https://www.creaform3d.com/fr/solutions-de-metrologie/scanners-3d-portables</p> <p>À partir d'un "scan" de pièces métalliques (ex. : les pièces d'un lampadaire), on peut faire des miracles avec ce Lazer 3D ou un autre et recréer des pièces que l'on a besoin, pour faire entre autres des réparations, des rénovations.</p> <p>Outremont est une ville ancienne. Son histoire, son patrimoine, son mobilier urbain, tous ces éléments doivent être préservés.</p> <p>Préserver et entretenir les lampadaires est un geste de respect envers ceux et celles qui ont conçu et bâti cette ville. C'est un geste pour la conservation de sa beauté, pour la beauté de l'éclairage à l'ancienne de couleur jaune et douce par sa luminosité. La dernière photo est celle d'un lampadaire ancien du quartier. Garder les lampadaires anciens et les restaurer est aussi un geste environnemental.</p>
MAHNAZ NIKBAKHT	<p>J'ai deux questions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pourquoi les bancs et poubelles qui se trouvent entreposé sous le viaduc ne sont pas mis à la disposition des citoyens dans les parcs? 2. Est-ce que l'arrondissement a du personnel attaché à l'entretien des parcs ou est-ce que tout est géré par la Ville centre?
LINDA SCHWEY	<p>Je pense que ça fait un an depuis la première fois que j'ai parlé de la signalisation sur ce coin.</p> <p>Quand on a fait la réfection de la rue Laurier, on a enlevé la signalisation sur ce coin.</p> <p>Après la réfection, on a attendu qu'on va remettre la même signalisation. Mais ce n'était pas le cas. On a remis une signalisation, mais pas la même signalisation qu'on avait avant.</p> <p>Il manquait une flèche verte qui permettait les voitures de Laurier de tourner à droite pour continuer sur Cote-Ste-Catherine pendant les voitures sur Cote-Ste-Catherine pourraient tourner à gauche pour continuer sur Laurier.</p> <p>Sans la flèche verte, la lumière verte est trop court pour laisser tous les voitures sur Laurier de tourner à droite. Le résultat est que beaucoup de voitures sur Laurier qui ne pouvaient pas tourner, restent sur Laurier et bloquent la circulation sur Bloomfield.</p> <p>Comme j'ai dit au début, maintenant ça fait un an depuis la première fois que j'ai dirigé votre attention à ce problème.</p>

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
	<p>C'est assez!! La réponse de l'administration était très mauvaise et inacceptable! Qu'est-ce que vous allez faire? Et quand? Je demande une réponse avec une date. Merci pour votre attention.</p>
<p>MARC POULIN</p>	<p>Le 11 juin dernier, le Contrôleur général de la ville de Montréal, avisait l'administration que les élus Projet Montréal avaient voté en faveur d'une motion irrégulière dans l'octroi du fonds Covid, motion qui faisait fit des droits du seul conseiller d'opposition. Embarrassante bétise que l'administration tente d'excuser en prétextant qu'il s'agit d'une erreur de bonne foi effectuée dans l'urgence.</p> <p>Il est permis de se demander quelle est la nature de cette erreur. Est-ce que l'erreur de bonne foi est de ne pas avoir inclus M. Corbeil dans le processus d'approbation des fonds COVID ou est-ce que l'erreur de bonne foi est de ne pas avoir consulté le règlement interne de l'arrondissement avant de voter la motion et ainsi constater, avant coup, que la dite motion était ultra-vires?</p> <p>Aujourd'hui on a la réponse à cette question car l'ordre du jour fait état d'un avis de motion pour modifier le règlement interne à posteriori, mais les sommes allouées ne sont toujours pas présentées au conseil. Pourtant s'il y avait réelle urgence de donner les fonds aux organismes comme vous le prétendez, régulariser cet octroi aurait dû être la priorité, ce qui aurait pu être fait dès ce soir. Il est donc très clair que votre intention première était d'exclure M. Corbeil du processus d'approbation des fonds.</p> <p>Ma question, pourquoi votre administration cherche-t-elle à brimer les droits démocratiques du public et de M. Corbeil en évitant que la sélection finale et l'approbation du versement des fonds Covid fassent l'objet d'un vote au conseil? Qu'avez-vous à cacher?</p>
<p>FRANCE POULIN</p>	<p>Décidément, la collecte des ordures continue de faire la manchette dans l'arrondissement :(La dernière en date, une mauvaise communication semble être à l'origine du cafouillage du ramassage du 24 juin, jour férié. L'arrondissement a dû procéder à deux collectes car les citoyens ne savaient plus trop à quoi s'en tenir. Qui absorbera les coûts de cette collecte supplémentaire ? L'arrondissement ou l'entrepreneur ?</p>
<p>PIERRE LACERTE</p>	<p>À l'ordre du jour du conseil, au point 40.02, on apprend que vous avez l'intention de modifier le règlement interne de l'arrondissement pour autoriser la Directrice générale à disperser des fonds dans le cadre du fonds COVID. On comprend qu'en cela vous répondez à la tape sur les doigts que vous avez reçue du contrôleur général.</p> <p>Je dois avouer mal comprendre l'à propos de cette motion dans la mesure où :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Cette motion ne corrige en rien l'illégalité dans laquelle les élus de Projet Montréal nous ont placés, car l'application de cette motion ne peut être rétroactive. 2- Vous votez ce soir une motion pour abroger la somme additionnelle de 75 000\$ qui avait été ajoutée au dit fonds COVID qui se retrouvera donc à sec. 3- Vous avez prétexté avoir fait une erreur de bonne foi pour escamoter les procédures normales de l'arrondissement devant l'urgence de la situation, or il n'y plus urgence. <p>M. Tomlinson, comment expliquer alors cet avis de motion maintenant rendu inutile, si ce n'est que vous avez encore une fois l'intention de cacher à M. Corbeil et aux citoyens que vous voulez remettre des sommes à des organismes dirigés par</p>

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
	des membres de votre « <i>Dream Team</i> » et du conseil exécutif de Projet Montréal Outremont?
MALIKA PAQUET	<p>Serait-il possible de savoir quels sont les relevés en matière logis en coopérative d'habitation dans le nouvel Outremont?</p> <p>Est-il possible de postuler déjà en ligne? Si c'est le cas, où dois-je en faire la demande?</p>
PAMÉLA KAMAR - VISION DIVERSITÉ	<p>Vision Diversité tient à féliciter l'Arrondissement d'Outremont pour la belle réussite qu'est la fermeture de l'avenue Bernard et cette ambiance estivale qui fait tant de bien à tous.</p> <p>Il y manque juste de la musique et des artistes. L'été passé, la Fête de la Musique produite par l'OBNL culturel Vision Diversité au Parc St-Viateur et au Théâtre Outremont fut une belle réussite. Nous souhaitons donc créer une animation musicale de l'avenue Bernard de la mi-juillet à la mi-août. Pour cela, nous sollicitons le soutien de l'Arrondissement pour une partie du budget dédié uniquement aux cachets des artistes qui eux aussi vivent actuellement des moments bien difficiles. Ces prestations ne nécessiteront aucune installation technique ou scénique et seront entièrement autonomes. En espérant pouvoir compter rapidement sur un suivi de l'Arrondissement pour cette initiative. Nous nous tenons donc à votre entière disposition.</p>
CÉLINE FORGET	<p>Vous avez mentionné que l'Arrondissement a récemment dû couper 3% de son budget de fonctionnement, soit l'équivalent d'environ 460 000 \$.</p> <p>Il y a la fermeture de l'aréna pour 50 000\$.</p> <p><u>Question</u> : Pouvez-vous ventiler les autres coupes?</p> <p><u>Sous question</u> : Peut-on avoir une mise à jour financière qui tiennent compte de ces coupures et manque de revenus jusqu'à ce jour?</p>
BÄRBEL KNÄUPER	<p>J'ai écrit à Marie Hélène Lavallée et à Madame Leblond mais je n'ai pas reçu de réponse à ma question. Je pose donc ma question ici : Quand l'arrondissement mettra-t-il en place une politique pour informer à l'avance les résidents lorsqu'un nouvel arbre sera planté devant leur maison ? Un préavis de quelques jours permettrait aux résidents d'enlever temporairement les plantes existantes et éviterait que ces plantes soient détruites par la plantation du nouvel arbre.</p> <p>Quand l'arrondissement mettra-t-il en place une telle politique ?</p>
ALEXANDRA TROUBETZKOY	<p><u>Un fond d'urgence COVID-19 s'est créé à Outremont:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ce ne serait pas les élus qui votent à quels organismes seront octroyés les fonds: c'est la directrice de l'arrondissement. 2. Cette directrice a octroyé un montant de 7,260\$ pour le YMCA du Parc alors qu'elle en est l'ancienne directrice. 3. Cette même directrice a octroyé un montant de 3,856\$ à La fondation aide Outremont covid-19. Cet organisme fut créé par deux personnes: <ol style="list-style-type: none"> a. Astrid Aruma (qui est membre du conseil exécutif d'Outremont de votre parti, Le parti de Projet Montréal.) b. David Desbaillets, l'ancien candidat défait de Projet Montréal dans le haut Outremont. Il se trouve qu'il est aussi membre du conseil exécutifs de Projet Montréal à Outremont.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
	<p>4. Un autre montant de 9,700\$ fut donné à l'organisme chevra hatzolah. L'administrateur de cet organisme est Max Lieberman qui est aussi membre du conseil exécutif de Projet Montréal à Outremont.</p> <p>5. Un montant de 1,044\$ fut donné à la maison des jeunes. La conseillère de Projet Montréal Mme Polack est sur le conseil d'administration et Le coordonnateur, Nathaniel Bousquet, est aussi sur un comité de Projet Montréal à Outremont.</p> <p>6. L'organisme sarpad qui œuvre à Outremont depuis plus de 40 ans, a reçu le maigre montant de 394\$. Il n'y a aucun membre du parti de Projet Montréal sur le C.A. de sarpad.</p> <p>Après analyse, il semble évident qu'il faut être "ami du parti" pour bénéficier de l'aide de l'arrondissement, ou devrais-je dire, de la directrice de l'arrondissement.</p> <p>Ma question: est-ce les organismes qui demandaient des montants? Ou est-ce La directrice qui a décidé quels montants offrir? Et combien avait demandé l'organisme sarpad?</p>
LAURENCE VERSINI	<p>Le rapport Convergence sur la circulation et le stationnement, exprime très clairement la recommandation suivante à la page 42:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Un moratoire partiel sur l'application du Règlement sur le stationnement et la circulation de l'arrondissement d'Outremont, impliquant un retour à un certain nombre de places non-tarifées (à déterminer en comité consultatif, voir point suivant un comité consultatif) ;</i> • <i>Annonce, en même temps que le moratoire, de la période pendant laquelle il durera, par exemple 12 mois renouvelables, en conjonction de mesures devant permettre une révision du règlement et le temps de faire les études nécessaires ;</i> • <i>Aucune nouvelle dérogation ou accommodement, ceux-ci minant la crédibilité de la démarche et la clarté et l'équité d'application du règlement.</i> <p>Ce moratoire s'applique le temps qu'un comité consultatif puisse (et je cite encore):</p> <p><i>commander et recommander (si jugé nécessaire) des études permettant une prise de décision basée sur la connaissance. À titre de suggestions, les études suivantes pourraient être menées (liste non-exhaustive) :</i></p> <p><i>Études sur diverses problématiques de circulation : dos d'ânes, autobus scolaires, réseau cyclable, entre autres.</i></p> <p>Malgré ce que vous et M Caldwell avez affirmé au conseil de ville, le rapport est très clair à l'effet que le moratoire s'applique à la question des dos d'ânes.</p> <p>En conséquence, comment pouvez-vous donc concilier le vote d'un budget de 142 000\$ pour des dos d'ânes supplémentaires et l'engagement pris par Mme Plante de respecter les recommandations des rapports de consultation publique le lendemain de son élection? Etes-vous en opposition avec Valérie Plante sur ce point et si oui, pourquoi?</p> <p>Par ailleurs et plus généralement, vous nous aviez promis une réponse sur le rapport d'ici la fin du mois de juin et nous sommes en juillet et vous n'avez toujours pas fait part à la population de votre réaction audit rapport. Pouvons-nous espérer avoir votre sentiment un jour?</p>
GABRIELLE ÉLIE	L'arrondissement a confié son camp de jour à une OBNL. Il s'en est suivi une augmentation de tarif pour plusieurs parents que

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
	<p>vous avez tenté de justifié par des services additionnels obligatoires maintenant dans le tarif soit le service de garde et les sorties. Il s'avère que le service de garde va se terminer à 17h au lieu de 18h tel que promis et les sorties sont annulées. Compte tenu que les camps de jour vont être compensés par Québec pour les dépenses reliée à la covid et que l'arrondissement versera 100 000\$ de subvention à l'OBNL, est-ce que l'arrondissement est intervenu auprès de l'OBNL pour que les parents soient compensé financièrement pour les services non rendus?</p>
MICHELINE MARANDA	<p>Depuis plusieurs jours le boulevard Dollard entre Lajoie et Bernard côté est est interdit de stationnement signalé par des panneaux orange. Pourtant il n'y aucun travaux sur ce segment de rue en moment. Étant une personne âgée qui reçoit des services, ne pas pouvoir accueillir ces gens qui m'apportent de l'aide en leur offrant le stationnement devant chez moi est vraiment pénalisant. Malgré des appels à l'hôtel de ville je n'ai pas eu de réponse. Pourquoi ces panneaux? Si il n'y a pas de travaux, peut-on nous redonner notre stationnement?</p>
YVES PLOURDE	<p>Ma question porte sur les liens cyclables et les projets pilotes actuels.</p> <p>Depuis son élection, Projet Montréal à Outremont se targue de mettre de l'avant la sécurité des piétons et des cyclistes au cœur de ses priorités. À cet effet, de nouvelles pistes cyclables ont été créés. Or, plusieurs des pistes implantées ne suivent pas les recommandations du Ministère des Transports. Une analyse sommaire de certaines pistes ajoutées récemment permet de constater les problèmes importants des nouvelles infrastructures. Par exemple, la nouvelle piste Stuart/Lajoie positionne les cyclistes à des endroits qui les rendent peu visibles par rapport aux automobilistes et les amènent à traverser les intersections à des endroits qui sont contre-intuitifs pour l'ensemble des usagers de la route. On se trouve alors dans une situation dangereuse car a) les cyclistes sont peu visibles des automobilistes (ils se trouvent dans leur angle mort) et b) les automobilistes sont confrontés à une surcharge attentionnelle et ils ne peuvent suivre de manière vigilante l'ensemble des mouvements des piétons, des cyclistes, et des autres automobilistes. Ces anomalies font qu'à l'heure actuelle, il est plus sécuritaire pour un cycliste d'emprunter la voie publique plutôt que la voie cyclable à plusieurs endroits sur le territoire d'Outremont.</p> <p>Jusqu'à présent, le processus de consultation concernant les pistes cyclables est apparu comme opaque et peu transparent. Par exemple, les minutes des rencontres du Comité mobilité durable et sécuritaire ne sont plus en ligne depuis le printemps 2018; également, le comité cycliste de l'Université de Montréal a fourni des recommandations à l'arrondissement, mais aucun correctif n'a été apporté, malgré les explications détaillées concernant les risque de la piste Lajoie, appuyées par des bandes vidéo présentant ces dangers. J'ai personnellement rencontré la Conseillère Patreau à l'automne 2018 pour la sensibiliser aux enjeux de traverses et aux risques de certaines pistes et intersections, notamment les incongruités de la piste Willowdale et les risques de l'intersection Côte-sainte-Catherine – Vincent d'Indy. C'est d'ailleurs un incident s'étant produit à cette intersection le 17 juin et qui aurait pu entraîner la mort d'un jeune d'une douzaine d'années qui m'amène à interpeller directement le conseil d'arrondissement aujourd'hui.</p> <p>Mes questions, qui sont liées, se lisent comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. On parle à l'heure actuelle de projets pilotes. J'aimerais savoir quelles sont les principales étapes prévues devant mener à l'établissement de liens cyclables permanents. 2. Quel est l'échéancier du projet pilote pour la piste reliant

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
	<p>l'UdM au nouveau campus MIL, c.à.d. à quel moment est-il planifié d'effectuer des modifications en vue de passer d'une piste temporaire à une piste permanente respectant les recommandations du Ministère des Transports et permettant de régler les risques pour les piétons et les cyclistes qui ont été créés lors de la mise en place de la piste selon sa mouture actuelle?</p> <p>3. Quels mécanismes sont ou seront mis en place pour s'assurer que les commentaires des piétons, cyclistes, automobilistes et autres parties prenantes soient pris en compte dans les modifications des liens cyclables actuels?</p>
DAN KRAFT	<p>Il y a 1 mois, j'ai posé au maire la question sur le moratoire proposé par Convercité et la conséquente formation des comités consultatifs.</p> <p>Vous avez dit les avoir en études, n'étant pas préparé à répondre la question, à l'occasion.</p> <p>La connaissance générale du rapport de fait depuis plus de 2 mois.</p> <p>Le sujet demande urgence. Il est très important pour les résidents, qui se sont mobilisés de façon remarquable.</p> <p>Je reviens aujourd'hui sur le même thème, car il nous n'avons pas de réponse. On s'attend d'un administrateur responsable qu'il rend compte de ces actes, mais aussi des omissions.</p> <p>Votre administration a suspendu l'application du nouveau règlement sur le stationnement pour les zones 1. Cela s'est passé bien avant le rapport, au mois de mars, en raison de la pandémie.</p> <p>Les pancartes que votre administration a installé pour votre nouveau règlement y demeurent. Cela peut tromper nos visiteurs car rien indique le contraire.</p> <p>Le rapport de Convercité prévoit le moratoire sur l'application de votre règlement sur le stationnement ce qui inclut les dos d'ânes. Vous êtes allé de l'avant et crée une dépense supplémentaire en dépit d'une crise fiscale et budgétaire qui s'annonce à grand pas. Votre administration annonce des travaux, dépense dans des nouveautés, mais nos parcs sont en état pitoyable, les bancs et tables de picnic n'y sont pas, les jardins demeurent abandonnés.</p> <p>Ma question:</p> <p>Votre chef de parti, Mme Plante, avait affirmé qu'elle espérait de ses collègues le respect des recommandations de tous rapports de consultation publiques. Vous avez déclaré publiquement que vous alliez respecter les recommandations résultant du rapport de Convercité. Alors, comment exprimez-vous sur le rapport de Convercité, spécialement sur le MORATOIRE et sur les COMITÉS de consultation, qu'on espère ne seront pas partisans?</p>
CAROLINE BRAUN	<p>Cela fait plusieurs fois que je vous contacte concernant l'état des parcs. L'été passé, je m'inquiétais du manque d'entretien du mobilier urbain.</p> <p>En effet, nous avons pu Voir des saillis non plantées, des bancs non peints.</p> <p>Cette année, sans grande surprise, certains bancs de parcs sont attaqués par La pourriture. La peinture, qui normalement protège le bois, n'a pu jouer son rôle puisqu'elle n'a pas été appliquée.</p>

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
	<p>Ét je parles des bancs qui sont en place.</p> <p>J'affectionne particulièrement Le parc Joyce pour m'y balader avec les enfants apres Le travail. Dans ce parc, il n'y a que 3 bancs accessibles au public.</p> <p>Alors qu'il y a quelques années, il devait y avoir au moins une dizaine.</p> <p>Au parc outremont, les déchets jonchent partout.</p> <p>J'ai su, par mme leblanc, la directrice de l'arrondissement, que les poubelles se trouvant à l'intérieur du parc, avaient été délocalisées. Elles se trouvent maintenant à l'entour du parc outremont. Ét ce, pour faciliter leur ramassage.</p> <p>Il est clair qu'il y a une affluence supplémentaire dans nos parcs d'Outremont, causé par La situation actuelle covid19.</p> <p>Sous le viaduc Rockland, se trouvent une dizaine de bancs ét une quinzaine de poubelle. Pas encore placés. Nous sommes en juillet.</p> <p>N'aurait-il pas été judicieux de prévoir le coup et de rendre les parcs plus agréables en disposant les bancs qui se trouvent sous le viaduc à leurs endroits respectifs, même chose pour les poubelles dans les parcs, serait il possible de les remettre dans les milieux de parcs et de les ramasser rapidement pour éviter les poubelles qui se remplissent trop vite? N'avons nous pas le budget pour ramasser les poubelles qui se trouvent dans les parcs, au lieu de les ré localiser et même chose pour les poubelles du Mil, qui sont toujours pleines.</p> <p>Quand pourrons nous jouir d'un beau Outremont? Au lieu de cônes et de pancartes orange à chaque coin de rue? Quand les saillis seront elles plantées? Quand les bancs sous le viaduc seront ils distribués? De Mene que les poubelles?</p>

CA20 16 0188

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTION

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE PROLONGER la période de question de trente (30) minutes.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 42 ET SE TERMINE 20 H 52.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
TANYA GIANNELIA	<p>Accès aux toilettes dans les parcs pour les enfants inscrits au camp de jour Bois de Boulogne</p> <p>Ma question est sur l'ouverture des toilettes dans les chalets des parcs pour cet été. Comme le maire nous a fièrement annoncé au cours des dernières semaines, il y a 200 enfants inscrits au camp de jour Bois de Boulogne, un record, que notre arrondissement a gardé son camp de jour, ce qui n'était pas nécessairement le cas ailleurs. Cependant, 200 enfants dehors toute la journée, ça a besoin d'aller aux toilettes. Mais, depuis l'ouverture du camp de jour (ce lundi), il y a seulement un chalet, celui du parc Beaubien, qui est ouvert.</p> <p>Il me semble que ce ne sont pas des installations adéquates pour répondre aux besoins de ces 200 enfants, et leurs moniteurs. Et oui, les enfants ont accès aux toilettes à l'école PGLO (pour les plus jeunes) et au CCI (pour les plus grands) mais pour tous les parents qui ont déjà eu un enfant qui a envie, cette distance pourrait paraître énorme, et on ne parle pas de la file d'attente.</p> <p>Donc, qu'est-ce que l'arrondissement prévoit pour répondre aux besoins de ces 200 chéris qu'il est aussi fière d'accueillir dans son camp de jour, ainsi que leur moniteurs, coordonnateurs, chefs, responsables... ? Et à ce très grand groupe nous ajoutons tous les enfants fréquentant le camp de soccer, ainsi que tous les autres enfants qui pourraient fréquenter nos parcs cet été.</p> <p>Je comprends que les mesures imposés en lien avec la Covid-19 impliquent que nous devons tous faire preuve de souplesse et de compréhension, mais "when you gotta go, you gotta go" - ce qui est encore plus vrai pour les enfants.</p> <p>Alors qu'est-ce qui est prévu pour mettre des installations hygiéniques adéquates à la disposition des camps de jour qui utilisent les parcs? Et pourquoi est-ce que ces installations n'ont pas été mise en place dès le premier jour du camp?</p>
GENEVIEVE BEAULNES	<p>Je m'appelle Geneviève Beaulnes, j'habite sur Querbes à Outremont. Je souhaite poser une question sur la résidence sise au 367, avenue Querbes.</p> <p>Des rénovations majeures ont cours à cette adresse depuis maintenant 30 mois. Ces rénovations constituent une source directe de nombreux problèmes qui portent atteinte à la jouissance de la vie et des lieux, sur une base continue, pour tous les voisins de cette résidence.</p> <p>Les entrepreneurs se succèdent en raison de travaux mal faits qu'il faut refaire. L'entrée de garage et la cour arrière sont tout comme un dépotoir, ce qui constitue probablement un danger d'incendie. L'année dernière, pendant de nombreux mois, sinon un an, le parterre avant a aussi servi de décharge à une quantité impressionnante de rebuts de construction dont le poids a comprimé les racines d'un arbre mature pendant tellement longtemps que celui-ci montre maintenant des signes de stress, confirmé par un inspecteur de l'arrondissement.</p> <p>Malheureusement, la liste se poursuit, et je ne peux donc pas aborder ici tous les problèmes que ces rénovations causent. Je vais donc me limiter à une question en particulier.</p> <p>Je me suis présentée au conseil d'arrondissement le 3 juin 2019 et j'ai fait une intervention sur une demande de dérogation mineure faite par les propriétaires du 367 Querbes que le comité d'urbanisme avait refusée, mais que le maire et trois conseillères avaient ensuite acceptée en passant outre la décision du comité d'urbanisme. Cette dérogation mineure concerne l'agrandissement de la demeure. En vertu des règlements sur les dérogations mineures, cette dérogation est</p>

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
	<p>illégal.</p> <p>En matière de dérogation mineure, le maire et les conseillers ont beaucoup de latitude, mais cela ne veut en rien dire qu'ils ont une souveraineté absolue, car ils se doivent impérativement de respecter les règlements sur les dérogations mineures. Dans la présente situation, ces règlements n'ont pas été respectés.</p> <p>Le 3 juin 2019, je vous ai demandé, Monsieur le Maire, d'avoir des explications sur vos raisons de ne pas respecter la décision du comité d'urbanisme quant à la demande de dérogation. Vous m'aviez garanti que j'aurais de vos nouvelles, mais ce ne fut pas le cas. J'ai aussi fait une demande d'accès à l'information sur cette même question qui est restée lettre morte.</p> <p>Je me présente donc ce soir pour exiger une réponse détaillée et fondée sur les résultats probants de votre part.</p> <p>J'espère vivement que cette fois-ci mon conseil d'arrondissement sera à la hauteur et qu'il veillera à faire son travail auprès des citoyens dont la qualité de vie va en diminuant.</p>

CA20 16 0189

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 1^{ER} JUIN 2020, À 19 H

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin, à 19 h.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA20 16 0190

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 JUIN 2020, À 13 H 30

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 juin 2020, à 13 h 30.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA20 16 0191

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 22 JUIN 2020, À 13 H 30

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 juin 2020, à 13 h 30.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA20 16 0192

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE TOTALE DE 10 000 \$, INCLUANT TOUTES LES TAXES SI APPLICABLES, À L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF LES AMIS DE LA PLACE MARCELLE-FERRON POUR LA RÉALISATION D'UNE MURALE SUR LA FAÇADE EST DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL, ET CE, À MÊME LE SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT - APPROUVER LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, ET LES AMIS DE LA PLACE MARCELLE-FERRON, ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE VERSEMENT DE CETTE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LADITE CONVENTION

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière totale de 10 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation d'une murale sur la façade est du Centre communautaire intergénérationnel, et ce à même le surplus libre de l'arrondissement.

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Les Amis de la place Marcelle-Ferron, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER le Maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention;

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1202504018

CA20 16 0193

ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE D'UN MONTANT DE 500 \$ À L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF LES AMIS DE LA PLACE MARCELLE-FERRON POUR LA RÉALISATION DU PROJET « CINÉMA ! PROJECTION À LA PLACE MARCELLE-FERRON » DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN LOGISTIQUE ET FINANCIER AUX PROJETS SPÉCIAUX DE L'ARRONDISSEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCORDER une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron conditionnelle à la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement et ce, à même le budget de fonctionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1202504019

CA20 16 0194

ACCORDER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE CINQUANTE-DEUX (52) SUPPORTS À VÉLOS ET SIX (6) SUPPORTS À TROTINETTES AU FOURNISSEUR AIRE VÉLO POUR UN MONTANT DE 47 820,40 \$ INCLUANT LES TAXES ET OCTROYER UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE CES CINQUANTE-DEUX (52) SUPPORTS À VÉLOS AINSI QUE LES SIX (6) SUPPORTS À TROTINETTES À L'ENTREPRENEUR ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. POUR UN MONTANT TOTAL DE 38 114,21 \$ INCLUANT LES TAXES À MÊME LA RÉSERVE DES FONDS D'UNITÉS DE STATIONNEMENTS

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'OCTROYER un contrat pour la fourniture de cinquante-deux (52) supports à vélos et six (6) supports à trottinettes au fournisseur *Aire Vélo* pour un montant de 47 820,40 \$ incluant les taxes;

D'OCTROYER un contrat pour l'installation de cinquante-deux (52) supports à vélos et six (6) supports à trottinettes à l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc. pour un montant de 38 114,21 \$ incluant les taxes;

D'ACCORDER un montant de 5 000 \$ incluant les taxes dédié à des incidences

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1205069028

CA20 16 0195

AUTORISER LA DÉPENSE TOTALISANT LA SOMME DE 10 755 \$ (TOUTES TAXES APPLICABLES INCLUSES) DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'ENFANT POUR DES PROJETS DESTINÉS À L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2020 / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE SERVICES OSBL POUR LE PROJET D'AGRICULTURE URBAINE/ AUTORISER LA DIRECTRICE DE L'ARRONDISSEMENT À SIGNER LADITE CONVENTION - DÉPENSE ASSUMÉE PAR LA VILLE-CENTRE

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER une dépense totalisant la somme de 10 755 \$ (toutes taxes applicables incluses) dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020 pour des projets destinés à l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2020 - Dépense assumée par la Ville centre;

Projet	Dépense recommandée 2020
Agriculture urbaine à la bibliothèque Robert-Bourassa	2 895 \$
Soirée des ados à la bibliothèque Robert-Bourassa	3 555 \$
Club de lecture de la bibliothèque Robert-Bourassa	2 800 \$
Espace de jeux de société au CCI	1 505 \$

D'APPROUVER le projet de convention de services OSBL à cette fin;

D'AUTORISER la directrice de l'arrondissement à signer ladite convention avec DÉPÔT ALIMENTAIRE NDG – ÇA POUSSE pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre;

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1207426003

CA20 16 0196

OCTROYER UN CONTRAT D'UN MONTANT DE 203 078,04 \$ \$ (TAXES INCLUSES) À BLACK & McDONALD LIMITÉE POUR L'ENTRETIEN, LA RÉPARATION ET LA MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE, RÉFRIGÉRATION, CLIMATISATION, VENTILATION, DÉSHUMIDIFICATION ET AUTRES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRONIQUES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS (AVEC UNE OPTION DE RENOUVELLEMENT DE 2 ANS), SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 20-18089 (1 SOUMISSIONNAIRE) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 203 078,04 \$ (taxes incluses) à Black & McDonald Limitée pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans) suite à l'appel d'offres public 20-18089;

D'AUTORISER une dépense de 203 078,04 \$ (taxes incluses) pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1208145001

CA20 16 0197

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES PAIEMENTS SANS BON DE COMMANDE POUR LE MOIS DE MAI 2020

DÉPÔT des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mai 2020.

30.01 1205901017

CA20 16 0198

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MAI 2020

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mai 2020.

30.02 1205901018

CA20 16 0199

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LE MOIS DE MAI 2020

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de mai 2020.

30.03 1205901016

CA20 16 0200

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MAI 2020

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2020.

30.04 1203489009

CA20 16 0201

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS ET REFUSÉS DU 1ER AU 31 MAI 2020 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT TEL QU'EXIGÉ PAR L'ARTICLE 3.6.2 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET LES CERTIFICATS (1176)

DÉPÔT de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont pour le mois de mai 2020 tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et les certificats* (1176).

30.05 1207397031

CA20 16 0202

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 3 000,86 \$ (TAXES INCLUSES) À L'ORGANISME CENTRE D'INTERVENTION POUR LA REVITALISATION DES QUARTIERS (CONVERCITÉ, L'AGENCE DE VALORISATION URBAINE) POUR L'AJOUT DE TEMPS D'ANALYSE ET DE RÉDACTION DU RAPPORT FINAL ET DU RAPPORT FINAL BONIFIÉ DÉCOULANT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE EN DROIT D'INITIATIVE - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 3 000,86 \$ (taxes incluses) à l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) pour l'ajout de temps d'analyse et de rédaction du rapport final et des ajouts au rapport final bonifié, le tout relatif à la consultation publique en droit d'initiative;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1206695015

AFFECTER UNE SOMME DE 100 000 \$ (NET DE RISTOURNES) À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ DES PARCS AFIN DE RÉALISER DIVERS TRAVAUX PAYSAGER VISANT L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES DE GESTION ÉCOLOGIQUE DES TERRAINS ET ESPACES VERTS DE L'ARRONDISSEMENT FAVORISANT LA BIODIVERSITÉ, L'AGRICULTURE URBAINE ET LA PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE ARBORICOLE ET HORTICOLE - AUTORISER LA DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT À APPROUVER TOUTE DÉPENSE ET À OCTROYER TOUT CONTRAT LIÉS À CE PROJET

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

30.07 1200465005

CA20 16 0203

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (AO-469) ET LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - AJUSTEMENTS ADMINISTRATIFS

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 1^{er} juin 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) et le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement vise à apporter des ajustements administratifs relativement aux vignettes pour résidents (autres que mensuelles et journalières).

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1206695013

CA20 16 0204

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES (AO-460) - AJOUT D'UN POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTION D'ARRONDISSEMENT VISANT LA CONCLUSION D'ENTENTE ET L'AUTORISATION DE DÉPENSES À DES ORGANISMES DE L'ARRONDISSEMENT DANS LE CADRE DES MESURES D'URGENCES DÉCOULANT DE LA COVID-19

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect de l'arrêté ministériel 2020-004, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à ajouter un pouvoir délégué à la Direction d'arrondissement visant la conclusion d'entente et l'autorisation de dépenses à des organismes de l'arrondissement dans le cadre des mesures d'urgences relatives à la COVID-19.

40.02 1206695014

CA20 16 0205

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT AFIN D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT DANS LE CUL-DE-SAC DE L'AVENUE SPRINGGROVE

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect de l'arrêté ministériel 2020-004, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à prohiber l'immobilisation des véhicules dans le cul-de-sac de l'avenue Springgrove de façon à dégager cette partie d'avenue et ainsi faciliter l'accès au Service incendie en cas de besoin.

40.03 1205069024

CA20 16 0206

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - RETRAIT D'UNE CASE DE STATIONNEMENT TARIFÉ SUR LE CÔTÉ SUD DE L'AVENUE VAN HORNE À L'OUEST DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD DOLLARD

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect de l'arrêté ministériel 2020-004, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à retirer la case de stationnement tarifé située sur le côté sud de l'avenue Van Horne à l'ouest du boulevard Dollard de façon à permettre l'implantation de feux chandelle à cette intersection et à avancer l'arrêt d'autobus de la *STM* localisé à cet endroit, près de l'intersection afin d'éviter qu'une voiture se positionne à cet endroit en attente pour tourner sur le boulevard Dollard et qu'elle nuise au départ prioritaire des autobus autorisé par les feux chandelle.

40.04 1205069025

CA20 16 0207

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1711) - MODIFICATION DES RÈGLES D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT POUR FINS D'ENTRETIEN DE LA CHAUSSÉE PRÉVUES À L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect de l'arrêté ministériel 2020-004, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier l'annexe « H » de ce règlement afin d'améliorer les opérations d'entretien de la chaussée et diminuer l'impact des gaz à effet de serre générés par les parcours des camions balai.

40.05 1205069026

CA20 16 0208

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (AO-21) - AJOUT D'UN ARTICLE INCLUANT DES DISPOSITIONS AFIN DE RÉGLEMENTER LES HEURES D'UTILISATION ET LE NIVEAU DE BRUIT PRODUIT PAR LES MARTEAUX-PIQUEURS ET LES CONCASSEURS

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect de l'arrêté ministériel 2020-004, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à ajouter un article incluant des dispositions sur les heures d'utilisation et le niveau de bruit produit par les marteaux-piqueurs et les concasseurs.

40.06 1207776006

CA20 16 0209

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (AO-469) - AJOUT DE FRAIS POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DES DEMANDES DE PIIA ET POUR LES DEMANDES DE PIIA CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER INCLUANT UN MUR DE SOUTÈNEMENT DE PLUS DE 0.9 MÈTRE

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect de l'arrêté ministériel 2020-004, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à ajouter des frais pour l'étude préliminaire des demandes de PIIA et pour les demandes de PIIA concernant l'aménagement paysager incluant un mur de soutènement de plus de 0.9 mètre.

40.07 1207776007

CA20 16 0210

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER LA FERMETURE À LA CIRCULATION DU BOULEVARD DOLLARD, ENTRE L'AVENUE VAN HORNE ET LE STATIONNEMENT AU SUD DE VAN HORNE, PENDANT UNE PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE LUNDI 6 JUILLET 2020 ET LE DIMANCHE 23 AOÛT 2020, POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA GUINGUETTE ÉPHÉMÈRE, ESPACE CONVIVAL D'ÉCHANGES POUR LES CITOYENS ET CITOYENNES DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation du boulevard Dollard, entre l'avenue Van Horne et le stationnement au sud de Van Horne, pendant une période comprise entre le lundi 6 juillet 2020 et le dimanche 23 août 2020, pour l'aménagement de La Guinguette éphémère, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.08 1206737001

CA20 16 0211

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DE LA PLACE MARCELLE-FERRON OU, EN CAS DE PLUIE, L'ESPACE EXTÉRIEUR DU PAVILLON DU PARC SAINT-VIATEUR, LES VENDREDIS 4 ET 11 SEPTEMBRE 2020 ENTRE 17 H ET 22 H 30, POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « CINÉMA ! PROJECTION À LA PLACE MARCELLE-FERRON » ORGANISÉ PAR L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF LES AMIS DE LA PLACE MARCELLE-FERRON

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation temporaire de la place Marcelle-Ferron ou, en cas de pluie, l'espace extérieur du pavillon du parc Saint-Viateur, les vendredis 4 et 11 septembre 2020 entre 17 h et 22 h 30, pour la tenue de l'événement « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » organisé par l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1202504020

CA20 16 0212

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PARC SAINT-VIATEUR, LE SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2020 DE 9 H À 20 H, POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « GRANDES OREILLES » ORGANISÉ PAR L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF GRANDES OREILLES ET AUTORISER, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 6.4 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS (1107), UNE DÉROGATION À L'ALINÉA G) DE L'ARTICLE 6 DUDIT RÈGLEMENT DANS LE CADRE DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur, le samedi 5 septembre 2020 de 9 h à 20 h, pour la tenue de l'événement « Grandes Oreilles » organisé par l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles et autoriser, conformément à l'article 6.4 du *Règlement*

concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1206737002

CA20 16 0213

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AFIN D'AUTORISER UN PROJET D'ART MURAL SUR UNE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE DE L'ARRONDISSEMENT, À SAVOIR LA FAÇADE EST DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL SITUÉ AU 999, AVENUE McEACHRAN, CONFORMÉMENT AU DEUXIÈME PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 2 OO) DU RÈGLEMENT 1063 CONCERNANT LES PROHIBITIONS ET NUISANCES

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER une ordonnance afin d'autoriser un projet d'art mural sur une propriété municipale de l'arrondissement, à savoir la façade est du Centre communautaire intergénérationnel situé au 999, avenue McEachran, conformément au deuxième paragraphe de l'article 2 oo) du Règlement 1063 concernant les prohibitions et nuisances.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1202504021

CA20 16 0214

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À DÉCRÉTER, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 134.1 DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (AO-469), UNE MODIFICATION DE L'ARTICLE 117, SOUS-SECTION V DUDIT RÈGLEMENT AFIN D'ACCORDER LA GRATUITÉ D'ACCÈS À LA PISCINE JOHN-F.-KENNEDY ET À LA PATAUGEOIRE, ET CE, POUR LA DURÉE DE LA SAISON ESTIVALE 2020, QUI SE TERMINE LE 15 SEPTEMBRE 2020

La conseillère Valérie Patreau déclare son intérêt et quitte la plateforme de diffusion pendant l'étude et le vote de ce dossier.

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)* (AO-469), une modification de l'article 117, Sous-section V dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire, et ce, pour la durée de la saison estivale 2020, qui se termine le 15 septembre 2020.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1202504022

CA20 16 0215

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 955, AVENUE OUTREMONT; 5355 AVENUE DUROCHER; 130, AVENUE BLOOMFIELD; 178, AVENUE QUERBES; 470, AVENUE CHAMPAGNEUR; 1801, AVENUE LAJOIE; 868-870, AVENUE ROCKLAND; 668, AVENUE STUART; 1208, AVENUE VAN HORNE.- DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 16 janvier 2019, à la séance spéciale du 20 mai 2020 et à la séance régulière du 3 juin 2020, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

ATTENDU QUE la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 955, avenue Outremont a été approuvée par la résolution CA19 16 0060 à la séance du 4 février 2019 et qu'en vertu de l'article 3.11.4 du Règlement sur les permis et certificats (1176), cette approbation doit être renouvelée;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397021;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés aux :

955, avenue Outremont :

Avec les réserves suivantes :

- Les joints de la brique devront être de couleur claire;
- L'aménagement paysager devra être mieux arrimé aux projets environnants et renforcer l'animation de la rue sur l'avenue Outremont;

Et avec les suggestions suivantes identifiées par le comité consultatif d'urbanisme:

- Le revêtement des loggias au rez-de-chaussée pourrait être du même matériau qu'aux étages supérieurs;
- Dans le but d'animer et d'améliorer la vie des futurs résidents, les appartements situés aux rez-de-chaussée pourraient avoir une porte d'entrée sur la rue.

5355, avenue Durocher :

Avec les réserves suivantes :

- Utiliser du pavé alvéolé comme matériau pour la case de stationnement;
- Utiliser le bois comme matériau pour la terrasse;
- Aligner le haut des nouvelles ouvertures avec celles de la partie existante.

130, avenue Bloomfield :

Avec la réserve suivante :

- Dégager le pourtour de la fenêtre récupérée au rez-de-chaussée en effectuant une translation de celle-ci vers la façade latérale sud ou en amincissant le nouveau volume.

178, avenue Querbes :

Avec la suggestion suivante :

- Le comité invite le requérant à considérer laisser la brique telle quelle une fois décapée.

470, avenue Champagneur;

1801, avenue Lajoie :

Avec les réserves suivantes :

- Pour la porte d'accès au sous-sol, opter pour la porte de style patrimonial;
- Utiliser un blanc chaud pour les boiseries, dans le respect de la teinte de blanc de l'époque;
- Pour le belvédère, favoriser un éclairage similaire à l'éclairage d'origine;
- Éclairer adéquatement l'intérieur du bloc sanitaire au sous-sol;
- Pour le nouveau chemin d'accès piéton, utiliser un revêtement comportant un indice de réflectance solaire conforme aux normes relatives à la réduction des îlots de chaleur, tel le béton.

868-870, avenue Rockland;

668, avenue Stuart;

1208, avenue Van Horne.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1207397021

CA20 16 0216

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉSOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 765, BOULEVARD DOLLARD - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU VESTIBULE AU COLLÈGE STANISLAS

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à la séance du 3 juin 2020, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397030;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE REFUSER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 765, boulevard Dollard, relativement à l'agrandissement du vestibule du Collège Stanislas, pour les motifs suivants :

- La nouvelle proposition ne s'intègre pas à l'environnement bâti et ne contribue pas à préserver ou à mettre en valeur le caractère dudit environnement ;
- Le concept proposé ne respecte pas l'expression et la composition architecturale du bâtiment existant ;
- La qualité et la nature des matériaux et des détails architecturaux utilisés ne sont pas équivalentes et compatibles à celles des parties non transformées, non agrandies et à celles des constructions voisines.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1207397030

CA20 16 0217

ADDENDA - MODIFICATION DU TEXTE DU SOMMAIRE - ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE CONSEIL DE VILLE D'OFFRIR AUX CONSEILS D'ARRONDISSEMENT, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE, LA FOURNITURE DE SERVICES 311, COMPRENANT LES APPELS ET LES COURRIELS, SUR L'ENSEMBLE DES PLAGES HORAIRES

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ACCEPTER l'offre de service du conseil de la Ville d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville, la fourniture de services 311 visant les appels et les courriels, sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1193711034

CA20 16 0218

DÉSIGNER UN MAIRE OU UNE MAIRESSE SUPPLÉANT(E) POUR LA PÉRIODE DU 3 JUILLET 2020 AU 2 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

DE DÉSIGNER la conseillère Valérie Patreau, à titre de mairesse suppléant(e) pour la période du 3 juillet au 2 novembre 2020.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1203489010

CA20 16 0219

DÉPÔT DU RAPPORT FINAL DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE, HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE DU CHALET DU PARC PRATT À OUTREMONT

DÉPÔT du rapport final intitulé « Recherche documentaire, historique et architecturale du chalet du parc Pratt » à Outremont.

60.01 1200465004

CA20 16 0220

DÉPÔT DE L'ÉTUDE TYPOMORPHOLOGIQUE ET SYNTHÈSE HISTORIQUE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

DÉPÔT de l'étude typomorphologique et synthèse historique de l'arrondissement d'Outremont.

60.02 1207776008

CA20 16 0221

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURISATION TENUE LE 7 MAI 2020

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 7 mai 2020.

60.03 1205069027

CA20 16 0222

ADDENDA - DÉPÔT D'UN RAPPORT BONIFIÉ DE L'ORGANISME CENTRE D'INTERVENTION POUR LA REVITALISATION DES QUARTIERS (CONVERCITÉ, L'AGENCE DE VALORISATION URBAINE) EN LIEN AVEC LA CONSULTATION PUBLIQUE DES 21 JANVIER ET 19 FÉVRIER 2020 TENUE SUITE AU DÉPÔT VALIDE D'UNE PÉTITION EN DROIT D'INITIATIVE CONCERNANT LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, LE TOUT EN VERTU DE L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT SUR LA CHARTE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS ET SUR LE DROIT D'INITIATIVE (05-056) - AJOUT D'UN MÉMOIRE ET D'UNE OPINION AU RAPPORT INITIAL

DÉPÔT au Conseil d'arrondissement du rapport bonifié de l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) en lien avec la consultation publique des 21 janvier et 19 février 2020 tenue suite au dépôt valide d'une pétition en droit d'initiative concernant la politique de stationnement et de circulation de l'arrondissement d'Outremont.

Ce rapport prend en compte le mémoire de Mme Laurence Versini et l'opinion de M. Normand Montour.

Ce rapport sera rendu public sur le site internet de l'arrondissement après son dépôt au conseil.

61.01 1206695011

CA20 16 0223

ABROGER LA RÉOLUTION CA20 16 0164 VISANT À BONIFIER DE 75 000 \$ LE FONDS D'URGENCE COVID-19 D'OUTREMONT ET DÉLÉGUANT À LA DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT L'APPROBATION DES DEMANDES DE VERSEMENTS ET L'AUTORISATION DES DÉPENSES RELIÉES

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Jean-Marc Corbeil

D'ABROGER la résolution CA20 16 0164 visant à bonifier de 75 000 \$ le fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont et déléguant à la Directrice d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation des dépenses reliées.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1206695017

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 40.

70.02

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2020.